



VELO NEUF A ASSISTANCE ELECTRIQUE
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Coordonnées du demandeur	
Requérant (propriétaire)	
Civilité : Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/>	
Nom / Prénom :	
Adresse :	
NPA et lieu :	
Téléphone :	
E-mail :	

2. Coordonnées bancaires	
Titulaire du compte :	
Nom de la banque ou CCP :	
Clearing + N° compte ou IBAN :	

3. Vélo neuf à assistance électrique	
Marque et modèle :	
Coût : CHF	

4. Document à joindre à la demande	
<input type="checkbox"/> Copie de la facture au nom du requérant	

5. Documents de référence	
1	Préavis municipal pour l'encouragement aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables, adopté par le Conseil communal le 7 mai 2007.
1	Directive de subventionnement - Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, adoptée en municipalité le 3 février 2020.

6. Conditions particulières pour les vélos à assistance électrique	
Action pour 2024	Conditions particulières
10% du prix d'achat, subvention max CHF 300.-	<ul style="list-style-type: none">1 Le demandeur est domicilié sur la commune de Lutry et certifie qu'il acquiert le vélo pour ses propres besoins ou pour un membre de sa famille résidant également à Lutry.1 Accordée 1 seule fois par ménage et par année.1 Le demandeur s'engage à ne pas revendre le vélo dans les 2 ans qui suit son achat.1 Le vélo doit être acheté dans un commerce spécialisé en Suisse et de préférence dans la région ; commerce par Internet exclu.1 Versement de la subvention uniquement sur présentation de la facture au nom du demandeur.1 Les accessoires ne sont pas pris en charge par la subvention.

7. Procédure	
1	Les demandes sont à adresser à la Direction des Services industriels de Lutry. Commune de Lutry Services industriels Rue du Voisinand 2 cp 190 1095 Lutry Tél. 021 796 21 11 email : si@silutry.ch
1	Les demandes non datées, non signées ou incomplètes seront renvoyées à l'expéditeur.
1	Les demandes doivent être déposées au plus tard 1 mois après l'achat du vélo électrique.
1	Dans le cas de l'approbation de la demande, aucune communication ne sera effectuée. La subvention sera directement versée sur le compte bancaire ou postal
1	La subvention est accordée sous réserve de disponibilité du nombre de primes allouées pour l'année.

8. Signatures	
Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le Règlement du Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, adopté par le Conseil communal le 7 mai 2007.	

Lieu et date :

Signature du requérant :

Subvention acceptée par le service, le

Visa du chef de service